

PUS

2^e édition

Presses Universitaires du Sport

Sport Santé Bien-être

Enjeux et pratiques pour les territoires

Frédéric Depiesse

Médecin du sport et spécialiste en MPR - Médecin de fédérations sportives
Institut Mutualiste Montsouris Paris

Marie-Cécile Doha

Cheffe du pôle sport à la DRAJES Auvergne Rhône-Alpes, Membre de Sports et Territoires

Bruno Taiana

Membre du bureau de Sports et Territoires, délégué régional Auvergne-Rhône-Alpes
et responsable du développement national de FORMAPI, administrateur de Territoria Mutuelle
en charge du sport santé bien-être

territorial éditions

Sport Santé Bien-être

Enjeux et pratiques pour les territoires

Depuis quelques années, les politiques favorisant le « sport santé bien-être » connaissent un essor considérable au sein des collectivités territoriales. Cette année olympique et paralympique met particulièrement en lumière cette thématique. En effet, Paris 2024 intègre la promotion des activités physiques et sportives parmi ses engagements en matière d'héritage, et le Président de la République profite de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques pour faire du sport la grande cause nationale de l'année 2024.

Bien que les dispositifs de « sport sur ordonnance » aient souvent été mis en avant, les engagements pris dans le cadre des JOP, ainsi que les stratégies actuelles, démontrent que le sport santé bien-être ne se limite pas à ces dispositifs, ni à certains publics fragilisés. En effet, les bienfaits d'une activité physique régulière, adaptée, sécurisée et progressive concernent tout le monde, sur tous les territoires. Et pour agir sur les territoires, les collectivités deviennent souvent des acteurs essentiels.

Cet ouvrage présente les éléments à prendre en compte dans le montage de projets sport santé bien-être afin d'optimiser leur mise en œuvre sur le terrain. Ces éléments, qui incluent également certaines contraintes et de nouveaux enjeux sociétaux, sociaux, sanitaires et économiques, amènent les territoires à inscrire, à juste titre, la dimension sport santé bien-être au cœur d'un véritable projet de développement local.

Grâce à des informations variées et des retours d'expérience, cet ouvrage s'adresse aux collectivités et à tous les autres acteurs qui souhaitent agir pour la santé via l'activité physique et sportive.



Frédéric Depiesse est médecin du sport et de médecine physique et de réadaptation en milieu hospitalier. Il a longtemps travaillé pour le ministère des Sports et s'investit dans plusieurs commissions médicales fédérales et au CNOSF. Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages sur les thématiques de la médecine du sport de haut niveau et du sport-santé.



Marie-Cécile Doha dispose de plusieurs expériences professionnelles et bénévoles dans le monde sportif, tant au sein de la fonction publique territoriale et d'État que de la structure club. Son parcours l'a conduite à s'intéresser puis à travailler sur la thématique du « sport santé bien-être » à travers notamment son expérience de présidente de club ou encore de par ses missions de mise en œuvre de politique « sport santé bien-être » en région.



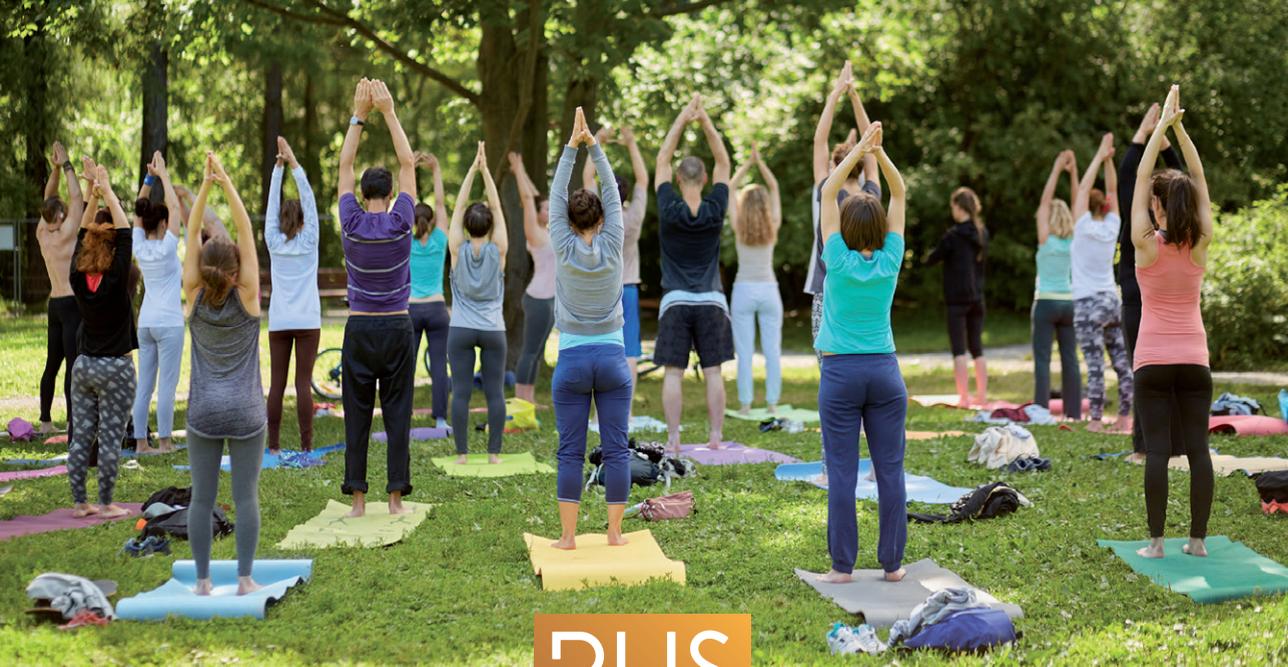
Bruno Taiana a une solide expérience professionnelle dans les collectivités territoriales. Membre fondateur de l'association Sports et Territoires, maître de conférences associé à la faculté des sciences du sport de Poitiers pendant de nombreuses années, engagé auprès d'une mutuelle et investi dans la formation professionnelle et l'apprentissage, il a par ses diverses relations et expériences été rapidement sensibilisé à la dimension santé par l'activité physique au service des territoires.

boutique.territorial.fr

ISSN : 1631-9397 - ISBN : 978-2-8186-2197-4

Illustration de couverture : © Adobe Stock – Pavel Losevsky

territorial éditions



PUS

Presses Universitaires du Sport

Sport Santé Bien-être

Enjeux et pratiques pour les territoires

Frédéric Depiesse

Médecin du sport et spécialiste en MPR - Médecin de fédérations sportives
Institut Mutualiste Montsouris Paris

Marie-Cécile Doha

Cheffe du pôle sport à la DRAJES Auvergne Rhône-Alpes, Membre de Sports et Territoires

Bruno Taiana

Membre du bureau de Sports et Territoires, délégué régional Auvergne-Rhône-Alpes
et responsable du développement national de FORMAPI, administrateur de Territoria Mutuelle
en charge du sport santé bien-être

territorial éditions

CS 70215 - 38501 Voiron Cedex - Tél.: 04 76 65 87 17 - Référence TPUS 90A

Retrouvez tous nos ouvrages sur boutique.territorial.fr

**Vous souhaitez
nous contacter
à propos de votre ouvrage ?**

C'est simple !

Il vous suffit d'**envoyer un mail** à :
service-client-editions@territorial.fr
en précisant l'objet de votre demande.

Pour connaître l'ensemble de nos publications,
rendez-vous sur notre boutique en ligne
boutique.territorial.fr

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur
de recourir à un professionnel du droit.
Nous sommes vigilants concernant les autorisations
de reproduction et indiquons systématiquement
les sources des schémas, images, tableaux, etc.
Pour toute demande de modification, mise à jour
ou suppression d'un élément au sein de cet ouvrage,
merci de contacter les éditions Territorial.

 <p>DANGER LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</p>	<p>Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication sans autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie. CFC 20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70</p>
--	---



© Territorial, Voiron

ISBN : 978-2-8186-2197-4

ISBN version numérique : 978-2-8186-2198-1

Imprimé par Reprotechnic, à Bourgoin-Jallieu (38) - Juin 2024
Dépôt légal à parution

Sommaire

Préface	7
----------------------	---

Introduction	9
---------------------------	---

Partie 1

Éléments de cadrage	11
----------------------------------	----

Chapitre I

Aspects historiques et contextuels des acteurs sportifs institutionnels	13
--	----

A - Sport santé bien-être et État	13
--	----

B - Sport santé bien-être et collectivités territoriales	17
---	----

C - Sport santé bien-être et mouvement sportif	18
---	----

D - Sport santé bien-être et Agence nationale du sport	20
---	----

Chapitre II

Le contexte actuel en matière de sport santé bien-être	23
---	----

A - Une politique de santé plaidant pour une activité physique régulière	23
---	----

1. Des définitions.....	25
-------------------------	----

2. Des constats.....	29
----------------------	----

3. Des preuves scientifiques de l'intérêt des activités physiques.....	32
--	----

4. Des textes promouvant l'activité physique comme facteur de santé.....	36
--	----

5. Législation relative à la prescription d'activité physique.....	40
--	----

B - Vers une évolution sociétale des pratiques d'activités physiques	45
---	----

1. Des pratiques qui évoluent au sein d'une société à la sédentarité en hausse.....	45
---	----

2. L'activité physique et sportive, un outil au service de la société.....	51
--	----

3. Les Jeux olympiques et paralympiques comme catalyseur d'une population plus active.....	56
--	----

Partie 2

La mise en œuvre d'actions sport santé bien-être dans une politique sportive territoriale	59
--	----

Chapitre I

Les enjeux actuels : dans une logique de développement durable	63
---	----

A - Des enjeux sociaux pour un territoire équitable	63
--	----

B - Des enjeux économiques pour un territoire viable	65
---	----

C - Des enjeux environnementaux pour un territoire vivable	68
---	----

Chapitre II

Mise en place de démarches sport santé bien-être	71
A - Une logique de projet tenant compte de l'ADN du territoire	71
B - Un nécessaire partenariat	73
1. Transversalité interne	74
2. Partenariat externe	75
C - La définition de la gouvernance	76
D - L'évaluation	78
E - Quelques outils et pistes pour le montage d'un projet sport santé bien-être	80
1. Le projet et son environnement	80
2. La formation des éducateurs sportifs	82
3. Des structures ressources	83
4. L'activité physique	85
5. Le financement	86

Partie 3

Retours d'expériences : des modèles variés	91
---	----

Chapitre I

Exemples d'actions sport santé bien-être mises en place par des collectivités	93
A - Des équipements sportifs pour favoriser la mise en mouvement	93
B - L'activité physique au service de la qualité de vie au travail	107
C - Mobilité active	112
D - Événementiels	114
E - Les jeunes	119
F - Les seniors	135
G - Les personnes atteintes de pathologies chroniques	140
H - Démarche globale sport santé bien-être	155

Chapitre II

D'autres types d'expériences contribuant au sport santé bien-être	165
A - Le cas particulier de la mission « Sport santé sur ordonnance » de Strasbourg	165
B - Des exemples d'actions sport santé bien-être initiées par des acteurs de l'économie sociale et solidaire	165
Conclusion	181
Remerciements	183

Annexes	185
Annexe I	
Définitions	187
Annexe II	
Bibliographie	189

Préface

L'ANDES, qui fédère un réseau de près de 8 000 collectivités en Hexagone et Outre-mer, est aujourd'hui l'unique réseau de sport des collectivités en France. Elle constitue une organisation incontournable dans l'écosystème sportif et c'est grâce à son engagement sans faille et à sa volonté de développer le sport pour toutes et tous, au cœur de tous les territoires, depuis 25 ans.

Aujourd'hui, de nombreux challenges nous attendent, en lien avec l'évolution de toute une société, mais il en est un sur lequel notre association est particulièrement attentive et mobilisée, celui du sport santé.

La France compte 37 millions de pratiquants d'une activité sportive, témoignant d'une pratique sportive régulière en hausse. Pourtant, l'inactivité physique demeure la troisième cause de mortalité dans le monde, mais également la première cause de mortalité évitable. Nous avons là une véritable bombe à retardement qu'il est nécessaire de prendre en considération et de contenir.

Le sport santé, regroupant le sport sans ordonnance et le sport sur ordonnance, est donc un considérable enjeu de santé publique. Il est partagé entre le monde de la santé, qui prône davantage d'activités physiques et sportives, et le monde sportif, qui doit adapter le sport au plus grand nombre.

L'enjeu n'est pas seulement celui de la santé, la prescription du sport sur ordonnance est désormais une réalité concrète pour plusieurs millions de Français, il s'agit d'un réel enjeu économique. Si le coût de la sédentarité représente aujourd'hui 17 milliards d'euros par an en France, les potentielles économies engendrées par l'accroissement de la pratique sportive sont notables.

Les acteurs de la santé et des activités physiques et sportives doivent s'engager dans cette dynamique et trouver les moyens d'une collaboration en utilisant un langage commun.

Le parcours sport santé est un dispositif individuel de développement des ressources de santé physique, mentale et sociale, personnalisé qui doit être coordonné par un réseau d'acteurs, de professionnels de la santé et accompagné sur le plan éducatif.

L'ANDES agit au quotidien pour démontrer, à travers les différents dispositifs existants dans les collectivités locales et dans le secteur médical, la place des activités physiques et sportives comme facteurs de prévention et d'économie de santé. Elle ambitionne de lever les freins pour le sport sur ordonnance en créant un modèle économique adapté et convaincre les acteurs institutionnels et le corps médical de la pertinence du sport sur ordonnance et du sport sans ordonnance.

En proclamant l'activité physique et sportive grande cause nationale de 2024, l'État lance un signal fort pour cette année olympique et paralympique. Il reste encore un long chemin à parcourir, mais toutes les initiatives qui vont dans ce sens permettent d'avancer vers cet objectif commun d'une France en bonne santé.

Cet ouvrage sur le sport santé s'inscrit donc dans cette démarche globale afin d'explicitier ces enjeux pour nos concitoyens.

Patrick APPÉRE

Président de l'Association nationale
des élus en charge du sport (ANDES)



Introduction

2024, année olympique et paralympique, année très attendue pour créer un véritable mouvement collectif en faveur de la pratique de l'activité physique et sportive.

Au-delà du spectacle sportif et de la ferveur nationale qui va porter l'équipe de France olympique et paralympique, c'est tout un héritage matériel et surtout immatériel qui est attendu afin que l'impact des Jeux olympiques et paralympiques se ressente au-delà de 2024, notamment dans la promotion de l'activité physique et sportive auprès de la population française.

Une nation sportive, comme l'appelle de ses vœux le président de la République, n'est pas qu'une nation performante au plus haut niveau, mais bel et bien une nation où le sport occupe une place majeure, une nation qui bouge, active, en forme à tous les âges de la vie.

Ainsi, si le sport prend progressivement place dans nombre de politiques publiques, l'enjeu de santé publique auquel il contribue est plus que jamais mis en lumière en cette année exceptionnelle en faisant des activités physiques et sportives la grande cause nationale de 2024, dont le marqueur fort voulu par le président est « bouger 30 minutes au quotidien ».

Le présent ouvrage vient apporter un éclairage pour les collectivités souhaitant s'engager ou structurer sa politique sport santé bien-être (SSBE).

Comme pour toute démarche de projet, conduire une politique SSBE suppose de considérer son territoire, son écosystème, le public ciblé, le ou les objectifs recherchés, les ressources nécessaires, etc.

Ainsi, cet ouvrage se propose de reposer le cadre, les enjeux, mais aussi de rappeler les bienfaits de l'activité physique et sportive si tant est qu'il faille encore prouver de nos jours tout l'intérêt et le bénéfice sur la santé de chacun. Il vient également vous apporter des points d'attention dans l'élaboration de démarches en sport santé bien-être afin d'optimiser leur impact positif sur le public ou le territoire ciblé, surtout lorsqu'on sait les constats toujours plus alarmants de la hausse des comportements sédentaires et la baisse du niveau d'activité physique dans la population.

Une fois les acteurs institutionnels, le contexte, les enjeux et les éléments de prise en compte dans l'élaboration de démarches SSBE abordés, cet ouvrage s'ouvre à des partages d'expériences, principalement de collectivités, pour donner des idées, montrer des méthodologies employées, identifier des partenaires, appréhender les ressources mobilisées, mais aussi renseigner sur le suivi et l'évaluation mis en œuvre selon les projets lancés. Des initiatives variées pour aider les collectivités ou leurs partenaires à monter leurs propres projets.

A solid orange square is positioned in the center of the page. The text "Partie 1" is written in white, sans-serif font inside the square.

Partie 1

Éléments de cadrage

Compétition, découverte, initiation, « baby », loisirs, sport bien-être, sport santé... aujourd'hui, l'offre sportive ne se résume plus à une seule dimension compétitive mais s'ouvre à d'autres types de pratiques dans lesquelles se retrouvent de plus en plus d'activités mises en œuvre à des fins de santé.

L'idée de penser l'activité physique et sportive comme facteur de santé publique peut paraître aujourd'hui logique, mais l'histoire montre que les opérateurs de l'organisation du sport en France que sont l'État, les collectivités territoriales et le mouvement sportif ne s'y intéressent réellement que depuis peu, l'angle de la santé n'ayant guère conduit à l'engagement d'actions au sein des politiques publiques du sport par le passé.

Les parties qui suivent proposent de reposer quelques jalons historiques et contextuels, préalables permettant de mieux appréhender la conjoncture actuelle en matière de politiques publiques « sport santé bien-être » dans laquelle s'inscrivent aujourd'hui des projets de territoires.

Chapitre I

Aspects historiques et contextuels des acteurs sportifs institutionnels

A - Sport santé bien-être et État

L'organisation du sport en France repose sur trois acteurs que sont l'État, le mouvement sportif et les collectivités territoriales.

S'agissant du premier cité et sans se replonger pleinement dans l'histoire du sport au niveau de l'État, rappelons simplement que ce dernier met en œuvre la politique du gouvernement en matière d'activités physiques et sportives, et qu'à ce titre les dernières décennies ont vu évoluer les orientations mises en avant.

L'État n'a jamais été l'unique acteur de la politique sportive en France, le mouvement sportif tenant déjà un rôle depuis fort longtemps et les collectivités territoriales s'y étant investies de plus en plus ; la caractéristique française tient cependant en la forte présence étatique dans l'organisation du sport (contrôle, délégation, financement...).

Si l'accent semble avoir été mis sur la compétition sportive, notamment depuis les années 60 marquées par le zéro pointé français lors des jeux Olympiques de Rome, pour autant, d'autres axes s'inscrivaient dans la politique sportive de l'État.

Ainsi, les années 60 marquent le début d'une restructuration du système sportif, engagé par Maurice Herzog, haut-commissaire à la jeunesse et aux sports, qui annonce la volonté d'intervenir dans trois domaines : sport de masse, sport d'élite et sport scolaire. Outre la mobilisation de l'État pour réaffirmer la place de la France sur la scène internationale sportive, le sport est donc également reconnu comme un outil éducatif, participant à la formation citoyenne.

Toutefois, cette vision du sport comme vecteur de valeurs de la société se limite à l'idée qu'il participe au respect des règles, ce qui, dans le contexte de l'époque, apparaît opportun de valoriser.

Par ailleurs, les politiques sportives mises en œuvre par l'État jusqu'à présent tendent à viser principalement des publics déjà inscrits dans une démarche sportive, à commencer par le public licencié. Ainsi, la problématique de faire accéder des populations non sportives vers une activité régulière est finalement peu abordée.

S'ajoute à cela la tendance constatée de valoriser le sport de haut niveau qui ne représente en fait qu'une minorité de la population pratiquant une activité physique et sportive.

Les années qui passent voient le sport évoluer tant dans la pratique (montée du professionnalisme, nouveaux publics, loisirs, hausse des pratiquants « inorganisés », problématiques des installations sportives...) que dans l'organisation institutionnelle du sport où la décentralisation constitue une étape dans la mise en œuvre de politiques sportives de proximité, et les chantiers lancés par le ministère en charge des Sports appréhendent le domaine sportif en sous-ensembles (haut niveau, sport pour tous, soutien au handisport, soutien à la pratique féminine, sport comme outil de lutte contre les incivilités et les discriminations...).

Mais le sport santé bien-être dans tout cela ?

Il est en fait à appréhender à travers les sous-politiques mises en avant, et notamment celle du sport pour tous dans laquelle s'engage vraiment le ministère de la Jeunesse et des Sports à partir de 1978.

Favoriser l'accès du sport au plus grand nombre suppose la nécessaire prise en compte des différents types de pratiques dont celles non compétitives basées sur la recherche de détente et d'entretien physique ; mais, pour autant, la problématique de la santé ne constitue pas un axe central de l'action ministérielle. En bref, les enjeux sociaux priment sur les enjeux sanitaires pour orienter les actions du ministère.

À partir des années 90, les bienfaits de l'activité physique et sportive sur la santé sont évoqués dans les rapports annuels d'activité du ministère ; les actions réellement engagées restant néanmoins limitées face aux travaux prioritairement conduits sur la lutte antidopage et la surveillance médicale des sportifs.

Un engagement plus fort prend forme en 2003 avec notamment l'intégration de la promotion de l'activité physique et sportive dans un programme national et pluriannuel « Bien vieillir » (2003-2005).

Mais c'est en 2012 que le ministère affiche clairement une politique sport santé bien-être avec la publication d'une instruction conjointe¹ avec le ministère en charge de la Santé, relative à la mise en œuvre opérationnelle des mesures visant à promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives comme facteur de santé publique.

1 Instruction DS/DSB2/SG/DGS/DS/DGCS/2012/434 du 24 décembre 2012 relative à la mise en œuvre opérationnelle des mesures visant à promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives comme facteur de santé publique : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36363.pdf

Cette instruction, s'appuyant notamment sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ainsi que de l'expertise collective Inserm commanditée par le ministère chargé des Sports en 2007, marque la mise en place d'un plan national sport santé bien-être à partir duquel doit se décliner dans chaque région un plan régional *ad hoc* et dont le pilotage est assuré par une coopération entre les DRAJES² et les agences régionales de la santé (ARS).

L'objectif de ces plans vise à « *accroître le recours aux activités physiques et sportives (APS) comme thérapeutique non médicamenteuse et de développer la recommandation des APS par les médecins et les autres professionnels de santé, dans un but de préservation du capital santé de chacune et de chacun* ».

Les publics cibles sont ceux dits « à besoins particuliers » : les personnes handicapées, les personnes atteintes de maladies chroniques, les personnes avançant en âge...

Depuis 2012, chaque DRAJES, organe déconcentré du ministère, a ainsi élaboré et mis en œuvre sur son territoire des dispositifs et programmes en collaboration avec son ARS, favorisant l'accompagnement de projets « sport santé bien-être », la formation de l'encadrement ou encore la reconnaissance et la structuration d'un réseau de structures sportives en capacité d'accueillir des publics dans une activité physique à des fins de prévention santé.

En 2019 le ministère en charge des sports et le ministère en charge de la santé lancent la stratégie nationale sport santé 2019-2024 reconnaissant que la pratique des activités physiques et sportives (APS) en faveur de la santé relève de l'intérêt général.

Inscrite dans le plan national de santé publique « Priorité prévention », mais également dans l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024, la stratégie nationale sport santé vise à « *améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie* »³.

Elle s'articule autour de quatre axes :

- la promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive ;
- le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique ;
- la protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiquants ;
- le renforcement et la diffusion des connaissances.

2 Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. Avant 2021, la DRAJES correspondait à la DR(D)JSCS, direction régionale (et départementale) de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale.

3 Stratégie nationale sport santé 2019-2024 (<https://www.sports.gouv.fr/strategie-nationale-sport-sante-2019-2024-85>).

Les maisons sport-santé

Cette stratégie marque la mise en œuvre des maisons sport santé (MSS) en 2017 dont l'objectif est d'accompagner et conseiller les personnes souhaitant pratiquer une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge.

Depuis la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, les MSS sont habilitées conjointement par le directeur général de l'agence régionale de santé et le recteur de région académique du territoire régional où elles évoluent.

Un décret* est venu préciser les conditions d'habilitation, de même qu'un arrêté** est venu fixer leur cahier des charges.

Ainsi, si avant 2024 les MSS faisaient l'objet d'une reconnaissance, il s'agit bien dorénavant d'une habilitation accordée pour cinq ans et pouvant être suspendue ou retirée en cas de manquement au cahier des charges ou à des dispositions législatives ou réglementaires auxquelles doivent répondre les MSS***.

* Décret n° 2023-170 du 8 mars 2023 relatif à l'habilitation des maisons sport santé.

** Arrêté du 25 avril 2023 portant cahier des charges des maisons sport santé et contenu du dossier de demande d'habilitation et de renouvellement d'habilitation.

*** Retrouvez les informations sur les MSS sur le site du ministère (<https://www.sports.gouv.fr/maisons-sport-sante-388>).

D'une manière générale, la politique sport santé bien-être mise en œuvre par le ministère – et déclinée au niveau régional par ses services déconcentrés – se traduit par la définition de cadres d'actions, la possibilité de soutiens financiers notamment auprès des maisons sport santé, la recherche de cohérence entre acteurs locaux impliqués dans le sport santé bien-être et diverses actions de promotion de l'activité physique comme facteur de santé.

Enfin, 2024, année olympique et paralympique, se traduit par une volonté forte du président de la République de mettre en avant l'importance des activités physiques et sportives sur le bien-être et la santé de l'ensemble de la population française. S'appuyant sur l'opportunité que représentent les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) pour promouvoir les APS et devant le constat d'urgence à adopter des modes de vie moins sédentaires, le président de la République a ainsi décidé de faire de la promotion de l'activité physique et sportive la grande cause nationale de 2024 (GCN 2024).

Plus particulièrement la GCN 2024 vise trois objectifs :

- mettre le sport au cœur des politiques publiques et du pacte républicain ;
- mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays pour valoriser la place du sport en France ;
- inciter les Français à faire davantage d'activités physiques et sportives, autour d'un marqueur : 30 minutes d'activités physiques et sportives quotidiennes.

Pour ce faire, plusieurs leviers⁴ sont déployés à l'échelon national et régional, supposant une mobilisation du plus grand nombre d'acteurs (associations, entreprises, administrations, collectivités, collectifs...) pour partager ce message :

- la mobilisation d'un collectif de « militants » ;
- la création d'un fonds de soutien dédié opéré par l'Agence nationale du sport ;
- l'élaboration d'une campagne de communication de grande ampleur ;

4 Retrouvez les informations sur le site de la grande cause nationale 2024 (<https://www.grandecause-sport.fr>).